

CAMPAGNE DE MOBILITE DE PRINTEMPS : ENVIE DE BOUGER ?

La loi de Transformation de la Fonction Publique (TFP) du 6 août 2019 a profondément modifié les textes régissant le fonctionnement des campagnes de mobilité en supprimant notamment les CAP de mobilité et d'avancement. Pour autant, des règles existent et sont maintenant inscrites dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) que doit appliquer l'administration. FO veille à ce qu'elles soient respectées. Pour chaque agent, une demande de mobilité est un moment fort dans sa carrière, ses motivations et ses contraintes lui sont propres. Parfois même, des événements familiaux importants en sont l'origine.

Afin que votre profil et vos motivations de mobilité soient pris en compte le mieux possible, FO vous propose un accompagnement dans votre démarche.

Pour ce faire et en fonction de votre corps, vous pouvez contacter une équipe FO qui sera à votre écoute.

Quatre adresses sont à votre disposition :

mobilite-icna@fodgac.fr

mobilite-tseeac@fodgac.fr

mobilite-contractuel@fodgac.fr

mobilite-iessa@fodgac.fr

Pour rappel, le calendrier de la campagne de mobilité de ce printemps 2021 est établi comme suit :

- Publication des AVE : le **29 avril 2021**,
- Date limite pour candidater : **31 mai 2021**,
- Avis des services sur les candidatures (date limite dans le SIRH) : **11 juin 2021**
- Date limite pour annuler une candidature : **18 juin 2021**
- Publication des résultats : **semaine 26**

La mobilité est un moment important dans la carrière d'un agent.
FO peut vous accompagner dans cette démarche.
N'hésitez pas à nous contacter !

